

ID: 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63 Nombre de membres présents : 55 Nombre de membres votants : 60

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	Х		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	Х		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	Х		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	Х		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	Х		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	Х		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	Х		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	Х		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	Х		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	Х		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	Х		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	Х		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	Х		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	Х		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	Х		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	Х		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	Х		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	х
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	Х		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	Х		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	Х		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	Х		
André	DAZY	LE PONTET	Х		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	Х		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETTES	Х		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	Х		
André	BUISSON	MONTMELIAN	Х		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	Х		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	Х		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	Х		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	х
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	Х		

Délibération 75-2023 Page 1 sur 4

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

ié le



ID: 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE Jean-Pierre **GUILLAUD MYANS** Giuseppina **PATRAS MYANS** J-P. GUILLAUD X Lionel **MURAZ PLANAISE** Χ Martine **BANNAY-CODET PORTE DE SAVOIE** Jean-Jacques **BAZIN** PORTE DE SAVOIE X Χ Ghislain **GARLATTI PORTE DE SAVOIE** PORTE DE SAVOIE Caroline **LEVANNIER** Χ Χ **PORTE DE SAVOIE Jacques** VELTRI **PORTE DE SAVOIE** X Franck **VILLAND** Χ Jean-Yves **BERGER-SABATTEL** PRESLE Χ Michel **SYMANZIK ROTHERENS** Χ Alain **COMBAZ** ST JEAN DE LA PORTE Michel **BOUVIER** ST PIERRE D'ALBIGNY X ST PIERRE D'ALBIGNY Χ Lionel **GOUVERNEUR** Laëtitia **NOEL** ST PIERRE D'ALBIGNY Χ **POMA** ST PIERRE D'ALBIGNY Χ Martine Virginie **REYNAUD** ST PIERRE D'ALBIGNY Χ Remy SAINT GERMAIN ST PIERRE D'ALBIGNY Χ Isabelle ST PIERRE DE SOUCY Χ **JARRIAND** Χ Sylvie STE HELENE DU LAC **SCHNEIDER** Χ David **ATES** VALGELON LA ROCHETTE Jean-Claude **BENGRIBA VALGELON LA ROCHETTE** Χ X Jacky DONJON **VALGELON LA ROCHETTE** VALGELON LA ROCHETTE X Jacky **GACHET** VALGELON LA ROCHETTE X Nathalie REBATEL J. GACHET X Elodie VANACKERE **VALGELON LA ROCHETTE** Eric **SANDRAZ VILLARD D'HERY** X X Jean-Claude **MESTRALLET VILLARD SALLET** X **FAVRE** VILLARD-LEGER Christiane VILLAROUX X Denise **MARTIN**

75-2023 SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN ET SES ANNEXES, CONVENTION « CHAPEAU » VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE, ENCADRANT LES CONVENTIONS COMMUNALES DE VALGELON-LA ROCHETTE, MONTMELIAN, SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

Rapporteur: Béatrice SANTAIS

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

Délibération 75-2023 Page 2 sur 4

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID: 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Le 2 novembre 2020, les communes de Valgelon-La Rochette, Montmélian et Saint Pierre d'Albigny ont présenté individuellement, auprès de la Préfecture de Savoie, leur candidature au programme « Petites Villes de Demain », soutenue chacune par la Communauté de communes Cœur de Savoie, au travers d'une lettre de soutien.

Lors du déploiement du programme, la Préfecture de la Savoie a retenu ces trois candidatures, en les regroupant au sein d'un trinôme coordonné par la communauté de communes Cœur de Savoie.

L'accompagnement de l'Etat donne lieu à la signature de deux conventions successives.

La première convention, **convention d'adhésion**, a été approuvée en conseil communautaire, par délibération du 20 mai 2021, puis signée entre les trois communes, la communauté de communes et l'Etat. Elle acte l'engagement des communes et de l'EPCI dans le programme, et permet de bénéficier entres autres, de co-financements du poste de chef de projet et de financement de missions d'assistance au management du projet.

La deuxième convention, dite convention cadre PVD, précise, sur toute la durée du programme de 2021 à 2026, le projet global de revitalisation et sa déclinaison en programme d'actions, ainsi que les secteurs d'intervention à travers la définition de périmètres d'ORT, opération de revitalisation de territoire, reconnue au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation

Il convient aujourd'hui d'approuver le projet de convention-cadre PVD dite « Chapeau » à l'échelle du territoire de Cœur de Savoie, qui concerne le projet de territoire de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie et les actions portées par l'intercommunalité. La présente convention (et ses annexes) est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation pour une durée de mise en œuvre entre 2022 et 2027.

Cette présente convention dite « Chapeau » est complétée de 3 conventions dites « conventions communales », qui déclinent les projets de revitalisation de chacune des trois communes, les secteurs d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, leur plan de financement et les modalités de suivi et d'évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact.

Chaque collectivité - CC Cœur de Savoie, Communes de Montmélian, St Pierre d'Albigny, Valgelon La Rochette - établira sa maquette financière pluriannuelle qui sera annexée à la présente convention. Elles sont mises à jour au fil de l'eau et présentées au comité de pilotage. Les maquettes financières annuelles (consolidation au 31 décembre) sont adressées chaque année en janvier au préfet du département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT.

Délibération 75-2023 Page 3 sur 4

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID: 073-200041010-20230330-DEL_2023_75-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- > APPROUVE la convention cadre Petites villes de demain et ses annexes, valant Opération de revitalisation de territoire, encadrant les conventions communales de Valgelon-La Rochette, Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny
- > AUTORISE la Présidente à déposer la convention cadre au nom du trinôme auprès de la Préfecture de la Savoie ;
- > AUTORISE la Présidente à signer avec les trois villes de Valgelon-La Rochette, Montmélian et Saint Pierre d'Albigny, ainsi que l'Etat, les conventions cadre Petites villes de demain.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance

Sébastien MARTINET

La Présidente,

Béatrice SANTAIS

Page 4 sur 4